

# 1-COMPOSITION « EN BANDES VERTICALES »

Rues Oursel, Chartraine, Grenoble, Ducey, Saint-Pierre, place Clémenceau

## DÉFINITION

*Inspiration : villes neuves du XVII<sup>e</sup> siècle*

Cette composition accentue l'effet architectonique de « rang » bâti très inspiré du style XVII<sup>e</sup> siècle de la place des Vosges à Paris, avec ici un ordonnancement vertical inversant la nature – et la

couleur – du matériau entre chaînages et meneaux, y compris dans l'évocation de ses arcades, hautes cheminées, toitures et lucarnes. Elle est l'archétype de l'architecture de la Reconstruction ébroïcienne. Elle concerne les îlots C et E ouest (rue Oursel), P et R (rue Chartraine), L et M (rue de Grenoble).



Place Clémenceau

## DESCRIPTION

Les éléments architectoniques de cette typologie sont les suivants :

- trumeaux en remplissage enduit délimités par des jambages de briques
- garde-corps de demi-hauteur
- linteaux supérieurs saillants (entablements)
- corniches sous toitures
- corniches au-dessus des devantures commerciales
- hiérarchie entre la façade (de parade) sur la rue et façade postérieure (de service)

Les mitoyens sont systématiquement soulignés en « côtes » de briques rouges et leurs pignons découverts, avec couvre-murs cimentés, délimitent visuellement les propriétés rythmées par des travées de 7, 8, 9 et 15 m de largeur qui comportent ainsi des partitions en 2, 3 et 7 bandes verticales de baies

Cette composition intègre des variations :

- encadrements verticaux en béton moulurés saillants liant les baies en double-hauteur, remplaçant les jambages de briques
- superposition de baies avec encadrements moulurés unitaires (d'une pièce) créant visuellement une verticalité
- pilastres engagés en briques ou cimentés

Chaque élément architectonique comporte sa propre variation :

- jambages de briques avec nus différents et de largeur 22+11cm ou 11+11cm, certains posés en biais
- profils variés de mouluration des encadrements en béton
- largeur des baies (de châssis simple à deux vantaux à porte-fenêtre à quatre vantaux)
- hauteur des baies (avec ou sans demi garde-corps, à garde-corps devant porte-fenêtre)
- garde-corps avec dessin différencié par travée (demi ou pleine-hauteur, balcon)
- linteaux supérieurs saillants ou non
- hauteur de la corniche
- les enduits de fond peuvent être : lisses, grésés, lignés, quadrillés
- pilastres cimentés plats ou de section trapézoïdale, surface lisse ou bouchardée

Le type et la couleur des volets, la forme, le décor et la teinte des garde-corps et balcons, la forme et le nombre des lucarnes participent à la création d'une façade individualisée :

- généralement pas plus de 3 travées contiguës de traitement identique (avec toutefois une variation sur leurs lucarnes)
- utilisation de matériaux « modernistes » comme la brique et le pavé de verre (sur les façades arrières)
- des terrasses accessibles au-dessus des annexes de la rue Chartraine côté Iton
- des façades postérieures parfois qualitativement traitées avec modénatures de briques et remplissage en silex gris (cœur d'îlot C ouest)

## MODÈLE



Façade en bandes

- |   |   |  |
|---|---|--|
| 1. Cheminées de briques   | 10. Trumeaux en enduit (sur maçonnerie briques) avec ou sans lignes de faux joints  | 17. Menuiserie (d'origine en bois avec petits bois horizontaux)  |
| 2. Couverture de tuiles plates « des Mureaux » (ou ardoises, le milieu de la rue Chartraine faisant frontière Nord/Sud de l'utilisation de ce matériau)                     | 11. Descente pluviale en acier avec Té de visite en pied  | 18. Appui de baie (peut être remplacé par linteau ou encadrement de baie en béton)                                 |
| 3. Pignon découvert à couvre-mur cimenté  | 12. Jambages de baies en briques (différentes largeurs et reliefs), peuvent être remplacés par des encadrements en béton unitaire ou en regroupement vertical de baies. Ces encadrements ont des profils de mouluration divers par travée | 19. Allège   |
| 4. Lucarne à croupe (modèles différents, quelques fois sur le même immeuble : en chien assis, à terrasson zinc, à fronton, larges à baies multiples, à décor de briques...) | 13. Linteau en béton (ici saillant en entablement)  | 20. Demi garde-corps (différent par immeuble), ailleurs : garde corps de balcon                                    |
| 5. Gouttière havraise (ailleurs chéneaux encastrés)   | 14. Linteau (parement) en briques (peut être remplacé par linteau ou encadrement de baie en béton)  | 21. Corniche d'enseigne  |
| 6. Corniche plate à chanfrein   | 15. Baie (dimensions différentes par travée : de baie simple à porte-fenêtre large)   | 22. Garde d'enseigne   |
| 7. Imposte continue sous corniche   | 16. Volet pliant en bois (peint ou non) ou en acier peint   | 23. Vitrine sans allège  |
| 8. Côte de briques marquant les mitoyens  |   | 24. Porte d'accès aux logements (bois vernis ou peint, pleine ou à jours vitrés ou en acier (ferronneries) vitrés) |
| 9. Faux pilastre (ici en en briques, ailleurs en ciment) ou pilastre engagé (saillant)  |   |  |

## PRINCIPE DE TRAITEMENT

### Principes généraux

« Diversité dans l'harmonie générale » suivant les consignes de Bailleau l'un des architectes en chef

Dans le cas d'une travée étroite entre deux travées plus larges, la teinte de fond sera plus claire que de celle des voisines (1)

Sur un même immeuble comportant plusieurs travées, un traitement identique (teinte) sera répété jusqu'à trois travées contiguës comportant le même motif (2)

Ne pas peindre le béton dans une couleur brique (3)

Ne pas recouvrir les chaperons (couvre-murs) de pignons découverts par des matériaux rapportés (zinc, plomb, alu etc.) (4)

Les travées « pittoresques » peuvent déroger aux règles d'harmonie (5)

Pas de démarcation artificielle verticale ou horizontale peinte (6)

Les travées « chevauchantes » doivent recevoir un traitement uniforme (7)

Les travées contiguës d'immeubles jumeaux doivent recevoir un traitement uniforme (8)

Le projet de traitement doit être exposé en regard de la vue d'ensemble (on n'accumule pas les projets colorés qui doivent rester comme des ponctuations, on évite les effets de symétrie, on ne distingue pas systématiquement les angles) (9)

Les teintes « orange » et « ton brique » ne seront pas réemployées (10)

La teinte et le type des volets font partie du dispositif architectural (les volets pliants rabattus sur les ébrasements de baies participent à la vibration colorée et à l'animation de la façade) (11)

Concernant la teinte des fonds, on utilisera des couleurs qui réfèrent aux teintes des bages traditionnelles de beige-gris à ocre jaune, les teintes rosées sont à éviter (12)

Les fonds « grésés » se distinguent généralement des parties lisses de même teinte on peut donc ne pas varier le ton celles-ci (13)

Les éléments de ferronneries et de menuiseries métalliques sont à préserver expressément (14)



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14

## Attentions spécifiques

Cheminées : ne pas peindre (15)

Lucarne : dans le ton de la façade (16)

Corniche : teinte identique à celles des fonds ou blanche en rappel des encadrements de baies (17)

Linteaux supérieurs épais saillants (en entablement) : blancs ou un ton plus clair que la teinte de façade (cela permet de faire vibrer un relief sous la corniche) ; traitement répété jusqu'à trois travées contiguës comportant le même motif (18)

Encadrements de baies en béton : blancs ou un ton plus clair que la teinte de fond (19)

Côtes et jambages de briques : sans changement, ne pas peindre (20)

Fonds (trumeaux) : le codage colorimétrique est inchangé de « blanc de craie » à ocre jaune (21)

Menuiseries : blanc. On peut ne pas reprendre les petits bois, sauf pour les façades arrières de l'îlot L. Opter pour des menuiseries à ouvrants masqués (22)

Volets : Identiques par immeuble. On conserve les volets pliants. On conserve les volets en bois vernis. Volets peints : rouge, crème, blanc, vert, turquoise (23)

Garde-corps et serrurerie de balcon : différenciés par immeuble, leur teinte est différenciée de même. Leur teinte doit se détacher sur le fond des volets fermés (24)

Portes : dans la teinte de la devanture commerciale, en bois naturel vernis, en acier ou bois peint dans la teinte des volets (25)

Arrières et cours : ce sont des lieux vus depuis le domaine public et depuis les appartements, ils sont à traiter qualitativement, en restauration de leurs enduits authentiques, sinon peints à l'identique des façades (26)



15



16



17



18



19



20



21



22



23



24



25



26

# CAUE27



Conseil  
d'Architecture,  
d'Urbanisme et  
d'Environnement  
de l'Eure

51 rue Joséphine  
27000 ÉVREUX  
Tél : 02.32.33.15.78  
caue27.fr

FAÇADES - TYPE 1  
Janvier 2020